

ANIMATION DU TERRITOIRE

# Le projet scientifique, culturel et éducatif des Archives départementales de Haute-Savoie

Cap sur 2021



# Les archives départementales de Haute-Savoie

Les Archives départementales sont un service du Département. Elles assurent **la conservation, le classement et la valorisation de plus de 25 kilomètres linéaires de documents** datant du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Citoyens devant prouver leurs droits, chercheurs, curieux, élèves et étudiants y trouvent informations et connaissances lors de séances de consultation, mais aussi lors de visites guidées, conférences, expositions, publications, ateliers... Interlocuteur incontournable de toutes les administrations qui ont leur siège dans le département, les Archives départementales contribuent ainsi à **la bonne gestion des services publics et à la transparence administrative, et constituent le patrimoine écrit et numérique de demain.**

**Le projet scientifique, culturel et éducatif** définit les grandes orientations des Archives départementales pour la période 2018-2021, en prenant en compte ses missions (conseil, collecte, classement, conservation, communication, valorisation) et les attentes des publics et des partenaires pour y répondre au mieux.

## Trois axes stratégiques :

- s'adapter aux attentes de publics diversifiés ;
- collecter, classer et conserver les archives papier et électroniques ;
- conforter la place des Archives départementales dans leurs réseaux.

## S'adapter aux attentes de publics diversifiés



© Arch. Dep74

### Pour les usagers de la salle de lecture

Plus de 1 000 usagers s'inscrivent chaque année et consultent en salle de lecture plus de 11 000 documents. Les Archives départementales entendent leur proposer un service de qualité en les accueillant et en les orientant dans leurs recherches, mais aussi en promouvant la consultation de sources non disponibles en ligne sur le site Internet.

### Le saviez-vous ?

Des fiches pratiques et des tutoriels sont à la disposition des usagers en salle de lecture et en ligne, et des ateliers d'initiation à la recherche ouverts à tous permettent de découvrir des sources d'une richesse insoupçonnée. Programme à découvrir sur [archives.hautsavoie.fr](http://archives.hautsavoie.fr)



### Pour les usagers du site Internet

Lancé en 2011, le site Internet des Archives départementales reçoit chaque année plus de 290 000 visites. Fortes de ce succès, les Archives départementales souhaitent poursuivre la mise en ligne d'images numérisées et d'inventaires d'archives et changer d'outil pour améliorer son ergonomie et son accessibilité.

### Le saviez-vous ?

Tous les 15 jours sur la page Facebook du Département de la Haute-Savoie, retrouvez le rendez-vous photo des Archives !

**i** Le catalogue de la bibliothèque des Archives est en ligne sur le portail : [bibliopatrimoine.hautsavoie.fr](http://bibliopatrimoine.hautsavoie.fr)

### Zoom sur la numérisation

Plus de 6 millions de vues sont d'ores et déjà accessibles en ligne. Les priorités de numérisation pour les années à venir sont, entre autres, les répertoires de l'enregistrement et des hypothèques, les délibérations communales, le tabellion du XIX<sup>e</sup> siècle, les fonds iconographiques, les minutes de notaires antérieures à 1700 et les recensements militaires et de population antérieurs à 1860.



## Développer l'offre culturelle pour les publics dans et hors les murs

Le service éducatif des Archives accueille près de 2 000 élèves par an. Il bénéficie d'un agent dédié et d'un professeur-relais : enseignant qui contribue aux activités destinées au milieu scolaire et à leur promotion.

Les Archives départementales sont également ouvertes au public lors des Journées européennes du patrimoine (3<sup>e</sup> week-end de septembre) et de la Journée

internationale des archives (9 juin). Elles élaborent chaque année un programme varié de conférences, colloques, expositions et publications et invitent les usagers à une découverte ludique des archives à l'occasion d'animations dédiées (enquête policière, jeu de piste...). Des actions « hors les murs » sont proposées (prêt d'exposition, atelier du service éducatif, conférence...).

### Le saviez-vous ?

Des visites de groupes (10-15 personnes par groupe) sont possibles toute l'année sur réservation.



## Collecter, classer, conserver les archives papier et électroniques



### Collecter les archives papier définitives

Ce sont entre 300 et 500 mètres linéaires d'archives publiques et privées qui entrent chaque année aux Archives départementales. L'objectif des Archives départementales est de repérer et collecter les archives présentant un intérêt historique ou ayant une valeur de preuve. Les archivistes s'attachent à faire respecter la réglementation, à éviter les pertes et les destructions, sélectionner des documents riches en informations et à sensibiliser les détenteurs d'archives.



### Mettre en œuvre un système d'archivage électronique

Une plateforme d'archivage électronique permet la conservation sûre des données et documents numériques qui ont une valeur de preuve ou une valeur patrimoniale. Faire de l'archivage électronique, ce n'est pas seulement conserver des fichiers, mais aussi conserver dans le temps la possibilité de les lire et garantir leur authenticité.

Le Système d'archivage électronique (SAE) du Département est en cours de déploiement. Il concernera à terme les archives définitives des services du Département et de l'État et sera ouvert aux archives historiques des communes de moins de 2000 habitants.

### Le saviez-vous ?

Comme les monuments, les archives privées peuvent faire l'objet d'une protection en tant qu'archives historiques. Cette protection contre la destruction et la dispersion est possible pour des archives de grand intérêt patrimonial.

# Collecter, classer, conserver les archives papier et électroniques



© Archi.Dep74



© Archi.Dep74

## Classer les archives

92 % des fonds conservés aux Archives départementales sont munis d'un inventaire, mais le travail restant à effectuer (arriéré et flux annuel de collecte) est considérable. L'objectif est d'établir des priorités de classement. Par exemple, les Archives départementales souhaitent améliorer la diffusion des nouveaux inventaires (salle de lecture, site Internet, newsletter...) et mieux faire connaître les archives, notamment celles postérieures à 1940.

## Établir et mettre en œuvre un plan de sauvegarde

Les documents d'archives sont des originaux uniques et irremplaçables. Toute dégradation (matériaux fragiles, manipulations) représente une perte irrémédiable d'information. Pour assurer la bonne conservation des archives et éviter la survenue de sinistres les Archives départementales se dotent d'un plan de prévention (évaluation des risques, formations, entretien des collections, sensibilisation des usagers...).

## Le bâtiment, outil de conservation et vitrine des Archives départementales

Le bâtiment abritant les Archives départementales, inauguré en 2000, est un formidable outil de travail conçu pour la conservation et le traitement des archives. Il a été dimensionné pour 25 ans d'activité. Il s'agit aujourd'hui de gérer l'espace disponible pour l'accroissement des fonds, d'améliorer le cadre de travail des agents et les conditions de conservation des archives, d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'anticiper les besoins futurs.

### Le saviez-vous ?

Le bâtiment des Archives a une superficie de plus de 9000 m<sup>2</sup> et abrite près de 26 kilomètres linéaires de documents.

© DAC 74

# Conforter la place des Archives dans leurs réseaux



© Archi.Dep74



© Archi.Dep74

## Conseiller et contrôler les services administratifs

Outre leurs missions patrimoniales et culturelles, les Archives départementales exercent le contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques produites sur le territoire du département. À ce titre, les Archives départementales sont l'interlocuteur et le partenaire naturel et incontournable de tous les acteurs locaux. En effet, les Archives ont une mission transversale de conseil en archivage auprès des administrations publiques : entretiens pour établir les tableaux d'archivage, formations, suivi des procédures de destruction et de conservation, conseils pour l'aménagement et la gestion de locaux. En étant aux côtés des agents de l'administration très en amont, via des visites sur le terrain, des conseils, des formations, les archivistes préparent les archives de demain.

## Promouvoir les Archives départementales auprès de leurs partenaires

Les Archives départementales travaillent avec des partenaires institutionnels de proximité : l'Université Savoie Mont Blanc, les Musées d'Annecy, le CAUE 74, la Cinémathèque des Pays de Savoie et de l'Ain, le Pôle Culture Patrimoine du Département, la Bibliothèque du Grand Séminaire, Bonlieu, Savoie biblio et le réseau des Archives municipales. Elles ont également des partenaires historiques\* et s'inscrivent dans des réseaux professionnels régionaux et nationaux. De plus, la Haute-Savoie bénéficie de réseaux associatifs dynamiques\*\*, avec lesquels les Archives départementales souhaitent maintenir et développer des relations de confiance et des collaborations.



### Le saviez-vous ?

Le Département de la Haute-Savoie attribue, chaque année universitaire, trois bourses d'aide à la recherche, d'un montant de 1 000 €, pour encourager et soutenir les jeunes chercheurs qui travaillent à partir des sources conservées aux Archives départementales. Chaque mois de janvier, les lauréats des bourses d'aide à la recherche présentent leurs travaux au public, le temps d'une soirée.

\* Archives départementales de la Savoie, Archives d'État de Turin, Archives d'État de Genève.

\*\* Associations de généalogie, sociétés savantes, associations historiques et patrimoniales, de mémoire ou encore d'éducation populaire.

**Pour être tenu au courant  
de la programmation  
des Archives départementales,  
s'inscrire au 04 50 33 20 80  
ou à l'adresse  
[archedep@hautesavoie.fr](mailto:archedep@hautesavoie.fr)**

**Pour contribuer à l'amélioration  
du service rendu au public,  
n'hésitez pas à transmettre  
vos suggestions à l'adresse  
[archedep@hautesavoie.fr](mailto:archedep@hautesavoie.fr)**